

Erratum

Ordonnance du DFE sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OOr-DFE)

du 9 avril 2008 (RO 2008 1851; RS 946.311)

Annexe 2

Au lieu de:

Produit fini		Matières d'origine étrangère utilisées
N° du tarif ¹	Désignation de la marchandise	Ouvraison ou transformation, effectuée sur des matières non originaires, conférant le caractère originaire
...		
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés	Fabrication dans laquelle la valeur de toutes les matières utilisées ne doit pas excéder 50 % du prix départ usine des pièces du mouvement

Lire:

Produit fini		Matières d'origine étrangère utilisées
N° du tarif ²	Désignation de la marchandise	Ouvraison ou transformation, effectuée sur des matières non originaires, conférant le caractère originaire
...		
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés	Fabrication dans laquelle la valeur de toutes les matières utilisées ne doit pas excéder 50 % de la valeur des pièces du mouvement.

1^{er} juillet 2008

Chancellerie fédérale

¹ RS 632.10 annexe

² RS 632.10 annexe

